



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
et de la mer du Finistère**
Service d'économie agricole

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA
PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES
ET FORESTIERS (CDPENAF)**

Réunion du 24 septembre 2020

**Examen des demandes de PC soumis à l'avis de la CDPENAF en application des
articles L111-4 et L111-5 du code de l'urbanisme – Equipements collectifs hors espace
urbanisé, sur des terrains à vocation agricole**

Le projet global PHARES (Programme d'Hybridation Avancé pour Renouveler l'Energie dans les Systèmes insulaires) à Ouessant (commune RNU) a fait l'objet de trois demandes de permis de construire.

Ces demandes portent respectivement sur :

- PC0291552000006 Installation d'une centrale photovoltaïque,
- PC0291552000009 Installation d'un câble souterrain et poste de raccordement hydrolien,
- PC0291552000009 Installation d'une éolienne, câble et poste de raccordement.

La CDPENAF est saisie pour avis simple sur ces trois demandes sur le fondement des dispositions des articles L111-4 et L111-5 du code de l'urbanisme.

M. DUBOSCQ présente les éléments contextuels du projet avec une production électrique des îles émettant 13 fois plus de CO₂ que la production continentale. La production d'électricité de l'île d'Ouessant fonctionne à 90 % au fioul et les coûts de production et de maintenance dépassent largement ceux des installations continentales. L'objectif de la transition énergétique est d'aboutir à 100 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2030. Le projet PHARES s'inscrit dans ce contexte avec 70 % d'énergie décarbonnée par l'implantation de deux hydroliennes de 12 mètres de diamètre d'une puissance de 500 Kw chacune, d'une éolienne de 900 Kw et d'un mix solaire photovoltaïque qui fournira 500 Kw avec une capacité de stockage de 2 MWh. Le choix des sites d'implantation implique la maîtrise du foncier dans un contexte de parcellisation importante et d'indivision généralisée sur le territoire de la commune de OUESSANT.

En réponse à une observation de [...] sur la difficulté à obtenir les résultats des études sur les oiseaux migrateurs, [...] rappelle que, même si une réflexion globale doit être menée sur le projet, le champ de compétence de la CDPENAF se limite à la consommation d'espaces.

[...] rappelle l'opposition de la chambre d'agriculture aux centrales photovoltaïques au sol et indique que, malgré le contexte spécifique îlien, il est nécessaire d'être cohérent sur le sujet.

[...] souligne que l'éolien qui implique une dalle de béton conséquente est plus pénalisant pour les sols que le photovoltaïque qui présente un caractère plus facilement réversible. L'imperméabilisation des sols est beaucoup plus importante dans le premier cas.

[...] rappelle que la réduction de la consommation électrique peut être réalisée par d'autres voies. A une question de [...] sur le financement de chauffe-eau solaires sur l'île, [...] précise que ce type de financement s'inscrit dans le contexte global des aides aux particuliers.

[...] souligne le caractère particulier du contexte îlien avec des transports par bateaux pénalisant le bilan carbone. Le projet PHARES s'inscrit dans le cadre de la transition écologique avec un volet photovoltaïque le plus réversible possible.

Les trois volets du projet PHARES sont soumis au vote. Nombre de votants : 13

- PCo291552000009 Installation d'un câble souterrain et poste de raccordement hydrolien

Nombre d'avis favorable : 13

> **Avis favorable.**

- PCo291552000009 Installation d'une éolienne, câble et poste de raccordement

Nombre d'avis favorable : 12

Abstention : 1

> **Avis favorable.**

- PCo291552000006 Installation d'une centrale photovoltaïque

Nombre d'avis défavorable : 7

Nombre d'avis favorable : 2

Abstention : 4

> **Avis défavorable.**

Le directeur départemental adjoint
des Territoires et de la Mer



Yves LE MARECHAL